

Compte-rendu

Comité de suivi technique du projet EFGL et de son raccordement

18 novembre 2025 – Par visioconférence

Présents : Thomas BORDRON (LEFGL), Johanna JORDI (LEFGL), Samuel LEMIERE (LEFGL), Alizée LÓPEZ (LEFGL), Nicolas PEIGNET (LEFGL), Grégory AGIN (OFB), Maryse ARDITI (ECCLA), Florence BOULENGER (DML 11-66), Hélène CLAUDEL (RTE), Raphaël COBTI (RTE), Valérie RÉGO (DREAL Occitanie), Mathurin AUBRY (Groupe Ornithologique du Roussillon), Anaïs GUDEFIN (Ecocean), Joyce LAMBERT (Ecocéan), Gilles LECAILLON (Ecocéan), Fabrice FARAILL (DDTM Aude), Céline LABRUNE (LECOB), Philippe LENFANT (université de Perpignan), Marion MINIER (DML 11-66), Olivier SCHER (CEN Occitanie), Thomas SERAZIN (CRPMEM Occitanie), Tiphaine ADELL-LEGRAND (PNR Narbonnaise), Myriam GOMARI (DDTM11), Nicolas COURBIN (CEFE-CNRS), Barbara MATHEVON (Miraceti), Charlotte BEZIAN-MEYER (DREAL Occitanie), Romain CUNNIET (DREAL Occitanie), Frédéric AUTRIC (DREAL Occitanie).

Thomas Bordron remercie l'ensemble des membres pour leur contribution depuis la création du CST en 2021 et rappelle que le CST demeure l'espace privilégié pour partager l'avancement environnemental du projet.

Ordre du jour :

1. Introduction et avancement du projet (introduction par LEFGL et RTE et présentation des travaux)
2. Les suivis 2025 – LEFGL
3. Les suivis post-travaux 2025 – RTE
4. Les suivis à venir en phase d'exploitation
5. Conclusion

1. Introduction et avancement du projet – LEFGL et RTE

Thomas Bordron (LEFGL)

Les principales étapes d'installation ont eu lieu durant l'été 2025, en particulier l'assemblage des éoliennes à Port-La Nouvelle puis leur remorquage et leur installation sur le site de projet.

Depuis quelques jours, l'installation des câbles inter-éoliennes (IAC), sous responsabilité de LEFGL et la connexion du câble de raccordement export, sous responsabilité de RTE est en cours.

La fin d'année et le début de 2026 seront centrés sur les tests électriques, la mise à disposition du raccordement et la mise en service progressive de la ferme pilote.

La DDTM66 demande des précisions sur la réglementation applicable pendant les tests électriques des câbles : la présence annoncée d'un navire sur zone implique-t-elle des besoins réglementaires particuliers ? Le câblier reste-t-il sur le tracé ?

Thomas Bordron confirme que la réglementation actuelle est bien adaptée à la phase d'installation des câbles, notamment exclusion à 500 mètres des éoliennes. Elle s'appliquera également pendant la phase de test avec des moyens nautiques plus légers (navires à faible nombre de passagers).

Raphaël Cobti ajoute qu'une partie des tests sera réalisée depuis le poste électrique de la Salanque ; des tests seront réalisés sur la plateforme de l'éolienne de tête. La zone de restriction actuelle couvre les éoliennes. Il y aura uniquement des navires de transfert de passagers, pas de navire câblier.

La sensibilisation du grand public

Pour la première fois, l'assemblage d'éoliennes flottantes de cette taille pouvait être observé de près par le grand public. De mai à juillet 2025, un point d'information installé face au chantier, côté centre-ville à Port-La Nouvelle, a accueilli près de 2 500 visiteurs (riverains, touristes, scolaires) où les équipes ont présenté le fonctionnement des éoliennes, les étapes du chantier, les emplois mobilisés et les études environnementales. La médiathèque de Port-La-Nouvelle a accueilli une exposition, organisée avec le Parc naturel marin, et deux conférences (une centaine de participants).

Le fort intérêt du public pour les enjeux environnementaux et énergétiques encourage à reconduire ces actions, notamment en lien avec le projet commercial EFLO, également porté par Ocean Winds et la Banque des Territoires.

Raphaël Cobti (RTE)

Rappel des opérations en 2024

Le câble de raccordement sous-marin a été installé et stocké sur quelques centaines de mètres.

Étapes réalisées du 25 octobre au 24 novembre 2025

L'extrémité du câble a été remontée pour un accrochage mécanique à l'éolienne de tête par clipsage.

Étapes à venir

- Tests par le câblier depuis le poste de la Salanque et tests haute tension et fibres optiques fin novembre.
- Mise à disposition du raccordement pour la connexion entre l'ouvrage de raccordement et la ferme pilote.
- Tests avant la mise en service.

2. Les suivis environnementaux 2025 – LEFGL

Phase d'assemblage et d'installation des éoliennes.

Johanna Jordi (LEFGL)

Laro-limicoles : mesures de compensation (C2) et suivi des populations sur le pourtour méditerranéen (SE5)

Les engagements réglementaires prévoient quatre sites de création d'habitats artificiels pour les laro-limicoles. Pour ce qui concerne le projet EFGL, ils sont situés à :

- La Palme (depuis 2021)
- Leucate – Étang du Fer à Cheval (depuis avril 2025)
- Fitou – installation de deux radeaux (depuis juin 2025).

L'îlot de La Palme avait permis un premier envol en 2023 ; l'îlot du Fer à Cheval a également conduit à des envols en 2025. Les deux radeaux installés à Fitou étaient trop tardifs pour permettre la nidification cette année.

La DDTM66 demande si le deuxième îlot est déjà validé au titre des mesures compensatoires, et si le maintien des 2 radeaux reste encore à confirmer étant donné qu'il n'y a pas eu d'envol ?

Johanna Jordi indique que les envols 2025 sur le deuxième îlot, ainsi qu'en 2023 sur le premier, permettent de confirmer leur fonctionnalité et donc leur maintien au titre des mesures compensatoires, conformément aux engagements. Pour ce qui concerne les deux radeaux, achevés conformément à l'arrêté d'Autorisation Environnementale avant le 1^{er} printemps suivant la mise en service de la ferme pilote, leur fonctionnalité devra être confirmée.

SE3 - Audit environnemental en phase travaux

Biotope a réalisé des audits réguliers du chantier de Port-La Nouvelle et des navires, un suivi écologue, des rapports mensuels et trimestriels. Aucun problème récurrent n'a été constaté.

SC17 – Observations opportunistes des mammifères marins en phase d'installation des éoliennes

La prestation a été assurée par l'ONG Les Peuples de la mer à chacun des 3 remorquages. De nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées, ainsi que quatre Grands dauphins sur le trajet du retour des observateurs lors du dernier suivi. Par ailleurs, une sensibilisation a été dispensée aux équipes LEFGL intervenant pendant cette phase et à l'équipage du CTV sur les bons comportements à adopter sur la zone et à proximité des radeaux d'oiseaux et sur l'utilisation de l'application OBSENMER qui permet de renseigner les observations en temps réel.

Anaïs Gudefin (Ecocean)

Projet d'innovation ECOFÉOL+

Le projet est cofinancé par Ecocean, Ocean Winds et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, en partenariat avec l'Université de Perpignan. La démarche d'écocoception porte sur la complexification d'un flotteur avec des habitats artificiels (biohut©) afin d'évaluer, entre 2025 et 2029, le gain écologique potentiel sur la biodiversité locale.

Les suivis portent sur des poissons, invertébrés mobiles (petites unités d'échantillonnage) et invertébrés fixés (relevés dédiés). Il s'agit d'observations visuelles, caméras, télémétrie acoustique, ADN environnemental (ADNe), ainsi que de tests de suivi par drone sous-marin.

Après la validation des procédures de sécurité en vue des plongées, la mise en œuvre opérationnelle de ce projet innovant a démarré par la réalisation de l'état de référence via l'ADNe (Biotope) et l'd'un état initial faune/flore fixées, par l'installation d'outils d'observation et de mesures (caméras-trap, balises acoustiques...).

Une dernière plongée est prévue en décembre pour compléter le calibrage du protocole avant le lancement des suivis.

3. Les suivis post-travaux 2025 – RTE

Raphaël Cobti (RTE)

SC6 - Suivi de l'herbier à cymodocée

La campagne 2025 de suivi de l'herbier à cymodocée a été réalisée par GIS Posidonie et P2A entre le 20 et le 22 juillet 2025, pour évaluer l'impact des travaux 2024 sur l'herbier un an après ceux-ci, suivre la dynamique de recolonisation sur le tracé du câble et vérifier l'évolution de la zone dite du « creux ».

Les indicateurs de vitalité (densité, longueur des feuilles, recouvrement) témoignent d'une recolonisation en cours et d'une résilience réelle de l'herbier, même si les niveaux pré-travaux ne sont

pas encore retrouvés. Les prochains suivis (notamment 2026 et 2029) seront déterminants pour confirmer l'atteinte d'un état stabilisé.

Grégory Agin indique avoir une lecture différente de certains résultats présentés : certaines stations (notamment S2 et S4) semblent perdre du recouvrement d'herbier entre 2024 et 2025, sur certaines portions (partie nord de S2, partie sud de S4). Si l'on compare les recouvrements moyens avant travaux (64–65 %, même si l'écart est de 10 à 64%) et ceux mesurés en 2025 (22 à 30 %), on est quand même sur une légère perte. Par ailleurs, les sacs de sable utilisés pour combler la zone de creux et protéger le câble sont désormais enfouis ; lors des échanges antérieurs, la possibilité d'un retrait de ces sacs avait été évoquée afin d'éviter de laisser des « déchets » au fond, avec du sable terrigène.

Hélène Claudel rappelle que, sur la gestion des sacs de sable, les discussions initiales portaient sur un retrait conditionnel si, au bout d'un an, les sacs n'étaient pas recouverts. Ces sacs avaient pour objectif premier de protéger le câble dans une zone où celui-ci avait été désensouillé, en attendant le recouvrement naturel. Il n'était pas possible ni souhaitable d'intervenir rapidement. Maintenant qu'ils sont recouverts, déterrer les sacs reviendrait à rouvrir le trou - qui pourrait mettre un an à se combler de nouveau. Suite à une question de Céline Labrune sur la nature des matériaux, Hélène confirme que les sacs sont composés à 100 % de fibre de coco (information fournie par l'entreprise de travaux).

Raphaël Cobti confirme que les rapports détaillés seront transmis. Concernant le recouvrement de l'herbier, il existe une variabilité naturelle importante d'une année sur l'autre. La forte valeur mesurée en 2023 sur S2 (64 %) et sa baisse à 30 % en 2025 ne sont pas nécessairement imputables aux travaux : l'herbier ne se retrouve pas exactement au même endroit chaque année.

Hélène Claudel rappelle qu'une régression des taux de recouvrement a été observée entre 2023 et 2024 sur les stations témoins, ce qui confirme l'importance des variations naturelles. Elle ne repousse pas toujours au même endroit.

Grégory Agin prend acte de ces éléments, indique qu'il vérifiera les échanges antérieurs avec ses collègues, et confirme qu'il ne cherche pas à conclure sur un impact à ce stade, mais à clarifier la lecture des données. Il s'agit de données 2024-2025. Mais effectivement il y a une évolution naturelle qui est à prendre en compte. Il manque peut-être des données un peu plus anciennes pour interpréter différemment aussi ce qu'on voit actuellement.

Hélène Claudel indique qu'on constate que le fond a déjà retrouvé une morphologie similaire à celle avant travaux. Ce qui signifie que le substrat de colonisation revient, même si on n'est pas encore parvenu à l'état initial, ce qui est un élément positif.

Grégory Agin, concernant le projet ECOFÉOL+, se félicite de la mise en place de l'éco-conception sur une seule des trois éoliennes, ce qui permet de comparer flotteur équipé et flotteur témoin, comme préconisé en groupe de travail du PNM en 2017-2018. Il souligne l'intérêt des balises VR2 pour suivre les déplacements de poissons marqués (actuellement plutôt près de la côte), avec un regard plutôt sur le large. Par contre cela ne permettra pas de voir si ce sont des poissons qui sont en lien avec les éoliennes, juste de voir leur déplacement. Mais, c'est déjà une information intéressante. Les suivis prévus permettront-ils de voir s'il y aura vraiment la production de juvéniles avec un effet nurserie, ou plutôt un garde-manger pour des gros poissons, ou juste un effet concentrateur ? Quelle est la plus-value en termes de production ?

Anaïs Gudefin précise qu'effectivement c'est toujours un peu la question quand on met des habitats comme ceux-là : seront-ils des outils de production ou de concentration ? C'est pour cela que le suivi est conçu de manière comparative entre une éolienne équipée de Biohut® et une éolienne témoin non

équipée, volontairement choisies comme les deux plus éloignées pour limiter les influences. Les suivis incluent l'analyse des classes de taille des poissons observées sur chaque flotteur. Les caméras permettent d'observer également les comportements (chasse, ...) en dehors des périodes de plongée.

Philippe Lenfant rappelle que l'enjeu du programme ECOFÉOL+ est d'évaluer si la présence des Biohut® et de la structure flottante génère un effet de production (nurserie) ou un simple effet de concentration de poissons, en s'appuyant sur les mêmes protocoles que ceux utilisés pour les Biohut® installés dans les ports.

L'effet nurserie renvoie à trois critères mesurés sur la structure – densité élevée de juvéniles, taux de survie améliorés, croissance plus rapide ; l'effet réserve peut apparaître indépendamment, lié à une moindre pression de pêche sur les espèces pélagiques, de substrats meubles ou durs.

Les premières observations montrent déjà la présence de juvéniles de castagnole un mois après l'installation, un signal encourageant. Les données s'ajoutent aux séries existantes et à venir (quatre années de suivi sur la bouée BOB, deux années d'OCG Data, pièges photos, plongées sur les éoliennes).

Les suivis, discutés pendant les différents GT, sont dimensionnés pour répondre aux questions posées (production vs concentration) et pourront être complétés si besoin. Les plongées réalisées directement sur les éoliennes seront mises à profit pour maximiser la collecte de données. Les fermes pilotes jouent un rôle clé de retour d'expérience à l'échelle réelle, permettant d'alimenter et de recalibrer les modèles utilisés pour caractériser les effets récifs, DCP ou réserve.

Grégory Agin confirme que son intention n'est pas d'anticiper des conclusions, mais de s'assurer que les suivis sont bien dimensionnés pour répondre aux questions dont on attend les réponses:

- Est-ce que le système va pouvoir produire du juvénile, va leur permettre de grandir, va pouvoir fabriquer de la biomasse ?
- Est-ce que l'effet réserve est avéré finalement ou pas ?

Il indique qu'au vu des éléments apportés, le dispositif est bien conçu pour documenter la production halieutique potentielle du système.

Raphaël Cobti (RTE)

MR 14 – Espèces exotiques envahissantes

Situation deux ans après les travaux terrestres (visite terrain réalisée en **juin 2025** par Biotope) :

- Présence persistante de cannes de Provence
- Pas de dissémination nouvelle sur les tronçons 3 (griffe de sorcière) et 9 (herbes de la pampa) ;
- Tronçon 2 : apparition de quelques nouveaux patchs de griffes de sorcière le long du tracé, pouvant indiquer une mise en cause partielle du chantier.

MR 18 – Renaturation des emprises travaux

Biotope a évalué la remise en état des habitats naturels :

- Renaturation lente : abords du poste (sécheresse et sol compacté), tronçon 8 (stationnements externes et dépôts ponctuels), tronçon 2 (sol compacté + présence de griffe de sorcière)
- Renaturation conforme : robine 2 (recolonisation satisfaisante)
- Renaturation intermédiaire : robine 3 (plus lente que la robine 2)
- Renaturation nette : tronçons 9, 7, 6 et 3, où la diversité florale est revenue de manière satisfaisante.

Mesures prévues pour 2026

- Nouvelle visite de terrain pour suivre la renaturation des emprises terrestres.
- Suivi de la morphologie des fonds marins et de l'ensouillage du câble export (SE1), via des relevés bathymétriques.

- Poursuite du suivi de l'herbier cymodocée pour documenter la recolonisation de l'herbier le long du tracé du câble et sur la zone du creux.

4. Les suivis et mesures en phase Exploitation - LEFGL

Johanna Jordi (LEFGL)

Un tableau récapitulatif des suivis prévus en phase d'exploitation a été présenté en séance (année par année, 2026–2031, avec détail par saisons). Le tableau indique pour chaque mesure :

- L'année de reprise ou de mise en œuvre,
- La périodicité des campagnes,
- Les mesures disposant d'un état de référence antérieur,
- Les nouvelles mesures à initier en phase d'exploitation.

2026 constitue l'année de mise en service ; les suivis y sont plus denses ainsi que sur les 2 années qui suivent pour apporter un maximum d'informations en vue de l'évaluation des impacts des projets commerciaux, puis s'allègent progressivement jusqu'en 2031 (T+5) :

- Une reprise est prévue à T+10 conformément aux arrêtés.
- Les mesures de compensation se poursuivent tout au long de la période.
- Les suivis reprenant dès 2026 comprennent :
 - télémétrie sternes et puffins,
 - observations en bateau (avifaune, mammifères marins, tortues),
 - acoustique sous-marine (bruit du parc + détections opportunistes de la présence de mammifères marins),
 - turbidité (protocole ajusté après demande du GT colonne d'eau),
 - habitats benthiques, peuplements benthiques et épifaune (SC3 et SC3bis),
 - ressources halieutiques et espèces ichtyques (SC5).
- Un nouveau suivi apparaît au programme : colonisation des flotteurs par le benthos (SC4).

DDTM66 demande des précisions sur la campagne de neutralisation des chats harets (C5), inscrite comme mesure de compensation.

Johanna Jordi rappelle qu'il s'agit d'une mesure de compensation en faveur des puffins adultes, portant sur la réduction de la prédatation en période de reproduction. Elle sera menée à Porquerolles par le Parc national de Port-Cros / Porquerolles, en collaboration avec le projet Eolmed.

Les protocoles ont été rédigés et présentés en CST il y a environ deux ans, puis transmis aux services de la préfecture.

Grégory Agin demande la confirmation que la SC3 bis est également prévue ?

Johanna Jordi confirme que SC3 et SC3 bis (habitats et peuplements benthiques, épifaune et endofaune) sont bien prévus en phase d'exploitation.

Johanna Jordi (LEFGL)

SC14 - Suivi des oiseaux depuis la côte

Prestation mutualisée EFGL / Eolmed. L'objectif est d'étudier la présence et les mouvements des oiseaux en mer, de caractériser les conditions météorologiques associées et de mettre en relation les observations depuis la côte avec les autres suivis avifaune (radar, vidéo, suivis en mer).

- Site d'observation : falaise de Leucate, couvrant visuellement les deux projets.
- Prestataire retenu : Groupe Ornithologique du Roussillon (GOR).
- Fréquence : une session d'observation toutes les deux semaines, pendant deux ans.
- Espèces visées : oiseaux marins, oiseaux migrateurs ; mammifères marins le cas échéant.

Nicolas Peignet (LEFGL)

SC4 – Colonisation des flotteurs par les communautés benthiques.

- Deux campagnes de plongée par an : printemps et automne.
- Grattage des structures du flotteur à l'aide de quadrats de 50 x 50 cm.
- 6 quadrats au total, 3 en zone d'action des vagues et 3 vers 7–8 m de profondeur.
- Prestataire retenu : Ecocéan

L'objectif est d'évaluer la colonisation et la croissance de la faune fixée sur le flotteur, de quantifier l'effet récif et de compléter les observations issues d'ECOFÉOL+. Le protocole sera finalisé avec Ecocean et transmis au CST.

Céline Labrune demande une précision sur la répartition des 6 quadrats.

Johanna Jordi confirme la répartition de 3 quadrats en zone d'action des vagues et 3 quadrats vers 7–8 m de profondeur, sur un même flotteur. Le choix du flotteur n'est pas encore arrêté.

Céline Labrune demande si les données pourront être à disposition pour la modélisation sur la connectivité ?

Johanna Jordi confirme que les données sont mises à disposition via les plateformes de l'État, et peuvent être transmises sur demande en cas de difficulté d'accès.

Céline Labrune demande s'il est prévu une identification morphologique, ADN, ou les deux.

Johanna Jordi précise que seule l'identification morphologique, sans ADN, est prévue dans le protocole.

Céline Labrune demande s'il serait possible de réaliser des prélèvements destinés à des analyses ADN.

Thomas Bordron prend note de cette demande et se rapproche d'Ecocean pour la faisabilité, et en rediscuter ensemble.

Nicolas Peignet (LEFGL)

SC5 – Ressources halieutiques et espèces ichtyques

L'état de référence a été réalisé entre 2022 et 2023 par SETEC, à partir de campagnes de pêche scientifique incluant des recommandations du Comité régional des pêches. Six missions au total.

- Deux années de suivi dans les cinq premières années d'exploitation (une campagne en 2027, une autre vers 2030/2031)
- Trois campagnes par an lors des années de suivi : en saison froide (février), chaude (août) et en intersaison (mars–avril),

Méthodes :

- Pêche scientifique, selon des transects comparables à l'état de référence.
- Caméras sous-marines pour mieux qualifier la composition spécifique des bancs.
- Suivi acoustique par échosondeur pour estimer la taille et la densité des bancs, ainsi que, de manière qualitative, la taille des individus.

Les détails (positionnement des caméras, transects) seront soumis au CST pour validation lorsque les protocoles seront finalisés.

Samuel Lemiere (LEFGL)

SC2 – Suivi de la Turbidité en phase d'exploitation

Le prochain suivi qui va être déployé sera le suivi de la turbidité qui vise à documenter la turbidité générée au niveau de l'interaction entre le système d'ancre et le fond marin en phase d'exploitation, pendant la période hivernale, lors de laquelle les lignes d'ancre devraient générer l'effet de ragage le plus important. Les ancrages et les lignes d'ancre étant désormais enfouies et immobiles, l'attention se porte sur les segments de lest de stabilisation (clump weights), situés à l'interface entre la chaîne d'ancre (côté fond) et la ligne synthétique (vers le flotteur).

Par rapport au suivi de la turbidité déployé fin 2023 au moment de la pose des ancrages et des lignes d’ancrage, les stations de mesure (Nord et Sud bis) du suivi à venir sont relocalisées autour de ces segments, dans l’axe dominant des courants. Instrumentation déployée : sondes de conductivité, température, turbidimètres au fond ; niveau de mesure dans la colonne d’eau ; un courantomètre (vitesse et direction des courants).

La pose sera réalisée par largage acoustique, sans plongeurs, avec une distance de sécurité d’environ 200–250 m. Réalisé – comme le suivi de la turbidité de 2023 – par la société Exail, le suivi qui va commencer ces prochaines semaines s’étendra sur environ quatre mois de manière à couvrir l’hiver 2025-2026, et en particulier les mois de février et mars, très favorables aux conditions de mer dégradées.

R32 – Réduire l’effet reposoir des garde-corps

L’effet reposoir des flotteurs, important en éolian flottant, ne peut pas être supprimé mais son attractivité est réduite grâce à un système de filins anti-reposoir installé sur l’ensemble des balustrades, zones privilégiées de pose des goélands leucophées. Le système sera opérationnel à la mise en service du parc.

SC10 – Suivi vidéo de l’efficacité du dispositif anti-reposoir.

Neuf caméras infrarouges installées sur les mâts centraux, analysées via une méthode automatisée (IA), permettront de comparer deux flotteurs équipés à un flotteur témoin. Un second suivi vise le rotor, avec douze caméras DTBird par éolienne et un anneau de haut-parleurs déjà en place pour anticiper d’éventuels tests d’effarouchement acoustique.

L’ensemble de l’installation offshore est finalisé et contrôlé ; restent à terre la mise en place du NAS et des équipements d’accès distant aux données, qui seront configurés dès que le lien vers la terre sera opérationnel, en parallèle de l’achèvement des câbles inter-éoliennes et des tests avant mise en service du parc.

SC18 – Suivi radar 2D de l’avifaune

Un radar 2D de la société DHI est installé pour une année de suivi des mouvements d’oiseaux : l’antenne, protégée contre le guano, a été testée sur flotteur avec une armoire de contrôle déjà opérationnelle, et il ne reste qu’à installer les équipements de contrôle à terre, comme pour le dispositif vidéo.

SC15 – Suivi des chiroptères

Prestataire : Altifaune.

Un dispositif dédié aux chiroptères est désormais en place : deux micros SMart (Wildlife Acoustics), installés en nacelle à l’extérieur des balustrades et orientés vers le bas. Une armoire de contrôle déjà opérationnelle en nacelle permettra la transmission des données vers la terre dès que la liaison sera fonctionnelle.

Thomas Bordron (LEFGL)

Enquêtes de perception paysagère

Elles seront réalisées pendant la phase d’exploitation afin d’évaluer l’évolution de la perception de la ferme éolienne par les riverains et les touristes, et de comparer ces résultats avec ceux de l’enquête menée lors de l’étude d’impact en 2017.

Le protocole reprendra une trame similaire : mêmes types de questions, même population cible, période estivale. Une première enquête sera réalisée dès l’été 2026, puis renouvelée tous les deux ans jusqu’en 2030.

Conclusion

Thomas Bordron remercie l'ensemble des participants, souligne la dynamique collective et rappelle les prochaines étapes :

- Finalisation du raccordement fin 2025,
- Mise en service progressive début 2026,
- Déploiement massif des suivis environnementaux dès 2026,
- Retour au CST en 2026 pour présenter les premiers résultats de la phase d'exploitation.

Ce CST est aussi l'occasion de saluer le travail de Johanna Jordi qui quitte le projet EFGL et l'entreprise. Thomas Bordron la remercie pour son engagement et notamment son implication auprès des parties prenantes environnementales de ces 10 dernières années.